

## LISTE DES ACTIVITES AUTORISEES. ACTIVITES AU PROFIT DE L'HORTICULTURE (Code 60).

Les activités saisonnières et occasionnelles déterminées par les Ministères de l'Emploi et du Travail et de l'Agriculture :

les activités effectuées dans le cadre des entreprises relevant de la Commission Paritaire des entreprises horticoles, à l'exclusion de la culture des champignons et de la plantation et l'entretien des parcs et jardins, c'est-à-dire :

- culture maraîchère, y compris les cultures spéciales (witloof);
- la fruiticulture y compris les cultures spéciales telles que la viticulture, la culture de pêches, la culture de fraises;
- la floriculture et la culture des plantes ornementales, y compris toutes les spécialités;
- les pépinières, y compris la culture des rosiers et des arbustes d'ornement;
- la culture de semences horticoles.

En ce qui concerne les pépinières ainsi que la floriculture des plantes ornementales, on entend par la culture entre autres les actions de : semer, planter, repiquer, empoter, repoter, bouturer, multiplier in vitro d'une autre façon, fertiliser, forcer, faire fleurir, étêter, ainsi que l'exécution de tous travaux ou actions similaires possibles aux bulbes, boutures, et plants, ainsi qu'aux plantes que l'on cultive entièrement ou principalement soi-même (c.à.d. des plants qui au moment de l'achat ont déjà évolué dans une certaine mesure).

### **Remarques :**

L'activité doit être effectuée d'une manière qui ne soit pas contraire aux lois générales de protection concernant la durée du travail, le travail de nuit... et avec la législation relative au travail occasionnel dans le secteur horticole.

## ACTIVITES AU PROFIT DE L'AGRICULTURE (Code 60).

Les activités saisonnières et occasionnelles en rapport avec les travaux agricoles dans le cadre du semis, de la plantation, du désherbage, de la récolte ou de l'enlèvement des produits agricoles du champ ou de la prairie.

Il s'agit exclusivement de travail manuel, à l'exclusion de la conduite de machines agricoles et du travail avec des produits chimiques et pesticides.